



## Résolution sur les antennes et les programmes

Les élus du CSE du Réseau France 3 déplorent l'indigence de l'information qui leur est communiquée au sujet des grilles de rentrée. Ils dénoncent même l'opacité systématique mise en place par la direction du Réseau, en toute déloyauté vis-à-vis des représentants du personnel.

A quelques jours du lancement des programmes de rentrée, la direction ne fournit pas aux élus les conducteurs d'antenne et grilles de programmes des différentes antennes régionales, elle se contente d'éléments très génériques et approximatifs.

Les élus constatent que les antennes régionales cèdent de plus en plus le pas à une antenne nationale diffusant un patchwork de contenus régionaux ou à connotation régionale. La circulation de programmes d'une antenne à l'autre augmente artificiellement le volume de diffusion tout en réduisant l'identité régionale de chaque antenne.

Interrogée par les élus sur les conditions de fabrication et de production des émissions, les moyens mis en œuvre, la direction n'est pas en mesure de répondre.

Les élus rappellent que la présentation au CSE du plan de charge de l'activité est une obligation.

En conséquence, les élus demandent la convocation urgente d'une réunion extraordinaire, avant le lancement des grilles de rentrée régionales, afin d'obtenir les documents et informations suivants :

- Présentation des grilles de programmes antenne par antenne
- Présentation des conditions de production et de fabrication pour chaque programme (modalités de financement, moyens humains et matériels, part de l'interne et de l'externe, coproductions et achats externes)
- Information détaillée sur la part de production fraîche et de rediffusion
- Présentation des tableaux de potentiel humain disponible (en jours/hommes) pour chaque antenne.

Les élus demandent en outre une information complète et loyale sur le projet d'émission commune entre France 3 Hauts de France et France Bleu, ses conditions de fabrication et de mobilisation des salariés des deux entreprises, les modalités d'accompagnement de cette

nouvelle évolution stratégique, incluant la mise à jour des DUERP en lien avec ce nouveau programme.

Les élus demandent un point à date sur les nouvelles éditions ICI.

Ils demandent en outre à être informés sur les évolutions en termes de marque d'antenne, ainsi que sur le calendrier et les modalités de cette évolution (généralisation de la marque Ici, avenir de la marque France 3).

A l'occasion de cette réunion les élus demandent une présentation complète des audiences, avec comparatif sur les trois dernières années.

Les élus attendent dès maintenant la communication d'une date pour cette réunion.

**Adopté à l'unanimité des 24 élus présents  
CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.**

Strasbourg, le 28 août 2024